



IRDA - Institut de recherche pour un droit attractif

Rapport Hcéres

► To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IRDA - Institut de recherche pour un droit attractif. 2018, Université Paris 13. hceres-02031164

HAL Id: hceres-02031164

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02031164>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉVALUATION DE L'UNITÉ :

Institut de Recherche pour un Droit Attractif
IRDA

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Paris 13

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Virginie Larribau-Terneyre,
Présidente du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

Nom de l'unité :	Institut de recherche pour un Droit Attractif
Acronyme de l'unité :	IRDA
Label demandé :	EA
Type de demande :	Renouvellement à l'identique
N° actuel :	3970
Nom du directeur (2017-2018) :	M. Mustapha MEKKI
Nom du porteur de projet (2019-2023) :	M. Mustapha MEKKI

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : M^{me} Virginie LARRIBAU-TERNEYRE, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Experts : M^{me} Delphine AUTEM, Université de Lille
M^{me} Alexandra BENSAMOUN, Université de Rennes 1 (représentante du CNU)
M. Christophe JUILLET, Université Paris Descartes

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. David KREMER

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Jean-Pierre ASTRUC, Président de l'université paris 13

M^{me} Anne PELLE, vice-présidente de la commission de la recherche,
Université Paris 13

INTRODUCTION

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'institut de Recherche pour un Droit Attractif (IRDA), localisé à la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales de l'Université de Paris 13 a pris cette appellation en 2012. Anciennement « Institut de Recherche en Droit des Affaires » (IRDA), il a été créé en 1994 et a reçu le label équipe d'accueil en 2005. Il est actuellement intégré dans la structure fédérative « Développement durable » composée de deux autres unités de recherche, le Centre de Recherches et d'Études Administratives et Politiques (CERAP) pour le droit public et le Centre de Recherche sur les Actions Locales (CERAL) pour la science politique et l'histoire du droit.

DIRECTION DE L'UNITÉ

M. Mustapha MEKKI, Directeur

M. Bernard HAFTEL, Directeur adjoint

NOMENCLATURE HCÉRES

SHS2 Normes, institutions et comportement sociaux

SHS2-1 Droit

DOMAINE D'ACTIVITÉ

Initialement Institut de droit des affaires et réunissant tous les enseignants-chercheurs de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales s'intéressant au droit des affaires, l'IRDA a ensuite diversifié ses champs d'intérêt et, compte tenu du renouvellement de l'équipe de recherche a réorienté ses thèmes de recherche vers le droit civil, le droit de l'environnement et le droit du numérique, autour d'un axe général et structurant de recherche : « le droit français comme modèle » (en Europe et dans le monde). La collaboration avec la structure fédérative « Droit et développement durable » qui réunit les trois unités qui représentent le domaine juridique (l'IRDA, le CERAP et le CERAL) a conduit l'IRDA au développement de thèmes relevant de la santé, de l'environnement et des droits de l'homme mais aussi du numérique.

La perspective de recherche est donc généraliste, transversale, résolument ouverte sur la modernité, l'innovation et le monde, dans une démarche comparatiste.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2017	Nombre au 01/01/2019
Personnels permanents en activité		
Professeurs et assimilés	9	8
Maîtres de conférences et assimilés	20	20
Directeurs de recherche et assimilés	0	0
Chargés de recherche et assimilés	0	0
Conservateurs, cadres scientifiques (EPIC, fondations, industries, etc.)	0	0
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	0

ITA, BIATSS autres personnels cadres et non-cadres des EPIC	2	2
TOTAL personnels permanents en activité	31	30
Personnels non-titulaires, émérites et autres		
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	4	
Chercheurs non titulaires (dont post-doctorants), émérites et autres	-	
Autres personnels non titulaires (appui à la recherche)	-	
Doctorants	25	
TOTAL personnels non titulaires, émérites et autres	29	
TOTAL unité	60	

AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

L'IRDA, autour de la thématique générale du droit français comme modèle, a su nourrir des recherches transversales sur des thèmes actuels et porteurs du droit privé, dans une perspective comparatiste et d'évolution du droit français.

Cette approche est pertinente puisqu'elle lui permet non seulement de fédérer les chercheurs du centre qui ont des centres d'intérêt différents mais aussi de travailler en synergie avec la structure fédérative « Développement durable », appelée à prendre de plus en plus d'importance puisqu'un projet de fusion des trois unités actuelles, l'IRDA, le CERAP et le CERAL est à l'étude. Elle nourrit aussi des collaborations internationales et de nombreux échanges en réseau avec un grand nombre d'universités étrangères, ce qui participe au rayonnement de l'unité.

Le choix qui a été fait, pour le prochain contrat, tout en restant sur l'axe général du droit français comme modèle, de centrer les recherches sur la notion de « communs », est un choix judicieux, tant du point de vue des nombreux objets potentiels de recherche que du maintien de la perspective transversale et internationale qui est la marque de l'unité.

L'unité est dynamique, le rayonnement de l'IRDA est incontestable tant en France qu'à l'international, à la fois en raison des publications individuelles et collectives, nombreuses et de qualité, mais aussi en raison du nombre et de la qualité des manifestations organisées. L'implication des membres de l'IRDA dans les formations est importante et le projet scientifique pertinent.

Toutefois, l'unité gagnerait à développer davantage de projets collectifs structurants, s'inscrivant dans la durée et allant au-delà d'actions ponctuelles comme l'organisation de colloques, pour rendre plus visibles les relations entretenues avec les universités ou les collègues étrangers d'une part, et avec les acteurs locaux, d'autre part.

L'effort en direction des doctorants, déjà visible, doit être encore poursuivi, notamment en diversifiant les modes de financement de thèses (conventions CIFRE notamment), en encadrant davantage encore les doctorants pendant la thèse et en accompagnant les docteurs après la thèse (post-doctorats). L'amélioration des relations avec l'école doctorale est à cet égard une priorité.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)